



Les Paniers Marseillais
Une autre économie est possible...



CONTRAT DE PARTENARIAT SOLIDAIRE - SAISON PRINTEMPS-ÉTÉ 2015/2016

DÉBUT DU CONTRAT LE 7 AVRIL 2016

Entre Loïc Péré, agriculteur bio (label AB certifié par Ecocert) et l'adhérent de l'association « Le Panier de Ste Anne - Cité Radieuse », il est défini :

Je soussigné Loïc Péré, agriculteur à Saint Gilles (Gard), m'engage à fournir chaque semaine (ou une semaine sur deux pour les contrats « quinzaine ») un panier de légumes cultivés par mes soins, pour une famille de quatre personnes (2 adultes, 2 enfants) ou un demi panier pour une famille de deux personnes.

Le prix du panier est fixé à **29 €**. Le prix du demi-panier est fixé à **15 €**.

- Je m'engage à maintenir, la certification "agriculture biologique" de mon exploitation ;
- J'adhère aux principes de la Charte des « Paniers Marseillais ».

Et **Je soussigné**.....

Adresse.....

Téléphone fixe..... Téléphone portable.....

Courriel.....

- Je m'engage pour la durée précisée ci-dessous à soutenir Loïc Péré dans sa démarche de production maraîchère bio¹ ;
- J'accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type de production et serai solidaire de Loïc Péré en cas de catastrophe climatique ;
- Je m'engage à venir prendre mon panier chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de mon choix ; en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé ;
- Je m'engage à être bénévole au moins 3 fois par semestre pour assurer la distribution des légumes.

A noter : Il n'y aura pas distribution le jeudi 14 juillet 2016

Durée d'engagement : Les chèques sont à libeller à l'ordre de Loïc Péré.

Jusqu'au 6 octobre 2016 inclus (26 semaines) : Je règle :	
1 panier entier :	en 6 chèques : 4 de 126 € et 2 de 125 € soit un total de 754 €
1/2 panier :	en 6 chèques de 65 € soit un total de 390 €

En option : contrat œufs : Le chèque est à libeller à l'ordre de Jean René Péré. Le coût d'une boîte de **6 œufs est de 2,40 €**.

Jusqu'au 6 octobre 2016 inclus (26 semaines) : Je règle :	
12 œufs par semaine :	je fais un chèque de 124,8 €
6 œufs par semaine :	je fais un chèque de 62,4 €
6 œufs par quinzaine :	je fais un chèque de 31,2 €

Dates et lieu de distribution : chaque jeudi de 18h45 à 19h45, rue Georges Moreau (derrière les parkings du Corbusier)

Fait à Marseille, le

Loïc Péré

Jean René Péré (œufs)

L'adhérent

¹ En cas de résiliation de la part de l'adhérent, la notification doit se faire par écrit (mail), un mois avant la première distribution du mois suivant.